



**Assemblée communale ordinaire
du 15 mai 2023 à 20h00
à la salle communale de Chapelle**

Présidence M. Claude Gremaud, Syndic
Présents
Secrétaire Mme Christine Marchand, Secrétaire communale

Personnes excusées M. Gilbert Escher
Mme Yvonne Secker
Mme Christine Birchmeier
Mme Annette Cettou
Mlle Léa Gremaud
M. Ludovic Mottier
M. Fernand Crausaz

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée communale et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes, et également à M. Rosset, nouvel habitant de la commune depuis plus de 3 mois. Une bienvenue également à M. Roland Cettou, ancien Syndic qui est toujours fidèle aux Assemblées communales, ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent dans les commissions communales pour épauler le Conseil communal. Remerciements également à M. Christian Crausaz pour la mise en page du 55^{ème} Petit Chapelois ainsi qu'à M. Pascal Telley pour l'impression, absent ce soir.

Nomination des scrutateurs :

- M. Guillaume Tâche, pour les personnes assises sur les chaises dans les trois derniers rangs.
Nombre de personnes : 20
- M. Thierry Flückiger, pour les personnes assises sur les chaises dans les trois premiers rangs :
Nombre de personnes : 16 + 5 membres du conseil (la secrétaire n'a pas le droit de vote)

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter et confirmer le nombre de personnes présentes.

L'Assemblée compte 41 personnes ; majorité 21.

Arrivée d'une personne à 20h07 après le vote du PV de l'Assemblée communale du 5 décembre 2022. L'Assemblée compte donc dès ce moment, 42 personnes et la majorité est à 22.

L'Assemblée a été convoquée par un affichage au pilier public, un envoi « tout-ménages » du P'tit Chapelois no 55, une parution dans la Feuille Officielle en date du 28.04.2023, no 17 avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2022.

2. Comptes 2022

- Comptes de résultats
- Comptes des investissements
- Rapport de l'organe de révision
- Rapport de la commission financière
- Approbation des comptes de résultats
- Approbation des comptes des investissements

3. Information étude de fusion

4. Divers

Aucune remarque ou question n'est soulevée pour ce tractanda.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2022.

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction précise et très détaillée.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 41
NON	: 0
ABSTENTIONS	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

2. Comptes 2022

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation des comptes.

- **Comptes de résultats**

M. Benoît Curty commente les comptes de résultats 2022.

M. Benoît Curty explique que, selon le règlement des finances, les dépassements budgétaires de plus de 10% doivent être soumis globalement à l'Assemblée communale. Ceux-ci ont été commentés durant la présentation des comptes.

Les comptes de résultats présentent un montant de CHF 1'191'861.-- aux charges et CHF 1'407'927.-- aux produits. Les comptes 2022 se soldent par un bénéfice de CHF 216'066.--. Le budget 2022 prévoyait une perte de CHF 4'523.--. Le bilan présente un total de CHF 3'694'303.-- à l'actif au 31.12.22 et de CHF 3'478'237.-- au passif, d'où un excédent de CHF 216'066.--.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty qui continue les explications avec les comptes des investissements.

- **Comptes des investissements**

M. Benoît Curty rappelle les investissements effectués qui sont : *Transports et communications* : la réfection des fissures sur le réseau routier communal ; l'inventaire des routes communales, ce qui représente une dépense totale de CHF 20'937.-- pour un budget de CHF 42'000.--.

Protection et aménagement du territoire : le changement de vanne communale à la route des Indivis 48 ; une étude de mise en séparatif du quartier Impasse Plein Soleil, ce qui représente une dépense de CHF 31'737.-- pour un budget de CHF 72'000.--. Les investissements 2022 se soldent avec une dépense de CHF 52'674.-- pour un budget total de CHF 114'000, soit une recette de CHF 52'674.--. Il précise que l'étude pour la mise en séparatif du quartier Plein Soleil et l'inventaire des routes communales ne sont pas encore terminés et qu'ils se poursuivent en 2023.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty pour son impeccable travail et pour ses explications et il passe la parole à M. René Perroud pour le rapport de l'organe de révision.

- **Rapport de l'organe de révision**

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de l'organe de révision établi par la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy.

- **Rapport de la commission financière**

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui recommande l'approbation des comptes de résultats et des investissements tels que présentés :

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie le 25 avril dernier afin de procéder à la consultation des comptes de l'exercice 2022 de la commune de Chapelle.

Après avoir pris connaissance du rapport de la fiduciaire Butty, organe de révision, nous avons parcouru les comptes de résultat et d'investissements arrêtés au 31 décembre 2022.

Les informations transmises et les réponses obtenues nous ont toutes donné entière satisfaction.

Le total des dépenses s'élève à CHF 1'191'861.02, les recettes à CHF 1'407'927.04.

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de CHF 216'066.02 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 4'523.--.

Cet excellent résultat est principalement dû à la maîtrise des charges d'exploitation et à des entrées d'impôt plus importantes que prévu, notamment les impôts sur le revenu et sur la fortune par rapport aux années précédentes.

Un amortissement de CHF 100'942.-- issu de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, constituée lors de la mise en place du modèle comptable MCH2, influence de manière conséquente le compte de résultat. Cette réserve doit être amortie linéairement sur 10 ans.

Côté investissements, les charges s'élèvent au total à CHF 52'674.25.

Elles concernent dans le chapitre « Transports et communications » la réfection des fissures du réseau routier communal pour CHF 5'858.90 ainsi qu'une part de l'inventaire des routes communales pour CHF 15'078.--, à terminer en 2023.

Au chapitre « Protection et aménagement du territoire » il s'agit de l'étude pour la mise en séparatif du quartier Plein Soleil pour CHF 21'722.20, à poursuivre en 2023 et du changement d'une vanne d'eau à la route des Indivis qui s'élève à CHF 9'965.15.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2022 tels que présentés.

Chapelle, le 15 mai 2023

La commission financière :

René Perroud, président Sylvie Faillétaz

Thierry Auguet Roland Cettou Jean-Marie Jaquet

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail et demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

- **Approbation des comptes de résultats**

Votation à mainlevée des comptes de résultats (sans les membres du Conseil communal).

OUI : 37
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

A l'unanimité, les comptes de résultats sont acceptés.

- **Approbation des comptes des investissements**

Votation à mainlevée des comptes des investissements (sans les membres du Conseil communal).

OUI : 37
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

A l'unanimité, les comptes des investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour sa confiance, ainsi que Mme Nicole Jung et M. Benoît Curty pour leur travail de haute qualité effectué tout au long de l'année 2022 ainsi que pour leur rigueur, leurs compétences et leur grande maîtrise du sujet pour la bonne gestion de la commune.

M. le Syndic rappelle à l'Assemblée que comme annoncé lors de l'Assemblée communale de décembre 2022, Mme Nicole Jung s'est retirée de cette fonction avec la satisfaction d'avoir mené son travail de manière parfaite. Il souligne que la preuve en est qu'il a pu dormir sereinement sur ses deux oreilles durant 4 ans, en n'ayant jamais eu le moindre écho d'un minuscule grain de sable sur le bon déroulement de la caisse communale. Il réitère ses remerciements pour l'engagement professionnel et parfait de Mme Nicole Jung pour la commune.

Au nom du Conseil communal et de Mme Christine Marchand, Mme Christine Gremaud remet à Mme Nicole Jung un cadeau de départ sous les flashes de M. Marcel Haller qui immortalise ce moment. L'Assemblée applaudit Mme Nicole Jung.

3. Information étude de fusion

M. Le Syndic fait la présentation de l'évolution de ce projet de fusion Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue.

Une suspension des travaux a eu lieu entre le 20.09.2022 et le 22.11.2022, ceci afin d'attendre que la commune d'Ecublens ait de nouvelles personnes pour la gérer suite à la démission complète du Conseil communal.

M. le Syndic donne des informations concernant la gestion de la commune d'Ecublens en disant que la commission administrative est composée de M. François Genoud, Mme Nadia Savary et de Mme Géraldine Barras. Mme Micheline Guerry-Berchier préside le comité de pilotage (COFIL) et est Assemblée communale du 15.05.2023

également la cheffe de projet (elle a déjà élaboré une procédure de fusion et a piloté notamment les fusions de Gibloux, Estavayer et Prez). Mme Ludivine Besomi Chatagny est la secrétaire du COPIL. Un rapport pour chaque groupe de travail est en cours d'élaboration, en assurant la cohérence de l'ensemble.

Le projet de convention est en cours d'élaboration. Concernant les armoiries et le taux d'imposition (qui serait vraisemblablement plus bas que celui actuel mais est encore à définir), il explique que le nom proposé pour la nouvelle commune est Rue. Le Conseil communal serait constitué de 7 membres, le législatif serait un Conseil général de 30 élus à Rue qui serait maintenu jusqu'en 2026. Les autres communes éliraient leurs représentants complémentaires pour l'entrée en vigueur soit 5 pour Auboranges, 6 pour Chapelle et 6 pour Ecublens soit 47 Conseillers généraux au total. Pour la législature 2026-2031 le Conseil général serait composé de 30 membres au total répartis au prorata de la population des cercles électoraux.

Remarques ou questions :

M. Roland Cettou fait remarquer qu'avec un exécutif de 7 membres pour le Conseil communal, le cercle électoral « commune de Rue » avec 4 membres serait systématiquement majoritaire, idem pour le conseil général, avec 30 membres pour un total de 47 membres. Il lui semble que l'on devrait appliquer un autre prorata que celui calculé sur la base représentative de la population.

Il donne comme exemple, le groupe de travail à Promasens pour le nouveau bâtiment scolaire, où le nombre de représentants pour chaque commune est équilibré et cela fonctionne très bien. M. Francis Grivel dit qu'ainsi, jusqu'en 2026, c'est Rue qui va tout commander et pourrait prioriser les investissements sur son territoire.

M. Roland Cettou dit qu'il faut veiller à ce que les 3 autres entités aient un nombre de représentants au minimum égal à ceux de Rue, voire supérieur.

M. le Syndic relève que dès la législature 2026-2031, le nombre de Conseillers généraux prévu à 30 sera au prorata de la population de chaque commune et que Rue devra ainsi diminuer le nombre de membres issus de son secteur.

Mme Christine Gremaud dit qu'il ne faut pas oublier que Rue est déjà une commune fusionnée.

M. Francis Grivel dit que jusqu'en 2026 la commune de Rue sera majoritaire durant une période cruciale pour la mise en route. Il pense qu'on est perdant haut la main. Il fait remarquer que cela se voit déjà aujourd'hui, rien qu'à voir le nom qui est choisi pour cette nouvelle commune après fusion.

M. Jean-Luc Birchmeier dit qu'effectivement le nom a été proposé et qu'il a le sentiment d'être mis devant le fait accompli.

M. le Syndic relève qu'effectivement le nom proposé sera Rue, mais que chaque village gardera son nom, Chapelle reste Chapelle, que lorsqu'on arrive à Promasens, le panneau d'entrée mentionne Promasens et en dessous « commune de Rue ».

M. Roland Cettou rejoint M. Le Syndic dans cette explication, cela se voit également avec Palézieux, Châtillens etc.

M. Steeve Rigolet dit que la fusion pourrait démarrer en 2026.

M. Le Syndic dit qu'il est important que ce travail soit fait par un exécutif déjà en place et qui connaît le sujet, et qu'il puisse transmettre cette mise en place à une nouvelle relève. Il y a effectivement une période de transition mais selon lui, cela est nécessaire car on perd beaucoup de temps que ce soit dans l'organisation de l'école, du social, etc. Il est nécessaire de tout centraliser, car tout sera plus souple et plus simple pour tout ce travail perpétuel d'organisation intercommunale.

M. Thierry Flückiger dit qu'il est important de trouver un équilibre face à Rue.

M. le Syndic relève que oui effectivement, cependant si Rue met plus que les autres communes dans le panier de mariage, il faut qu'elle puisse se retrouver également dans les comptes.

M. Marcel Haller dit qu'il y a équité, que les règlements sont à revoir, à rééquilibrer et que cela va donner du travail. En 2026 la proportionnalité sera là et sera respectée.

M. Le Syndic relève également qu'il y a déjà beaucoup de projets en commun, tel que les pompiers, l'eau, les écoles, etc., et que cette fusion est ma foi positive pour tout le monde.

M. Bagnuoli dit que concernant cette phase de transition jusqu'en 2026, il faut mettre une règle qui permette de prendre des décisions à 4, mais que cela doit être équitable. Le fait de mettre en place un nombre de Conseillers au prorata de la population n'est pas équitable car une seule commune peut faire basculer toutes les décisions. Il n'est pas correct d'avoir une commune qui pèse plus que les autres. Il faut voir avec d'autres communes qui ont fusionné comment elles se sont organisées, quels ont été leurs problèmes, etc.

M. Flückiger dit qu'il faut faire comme au niveau du conseil national : des cantons et des élus.

M. le Syndic reformule ces propos pour la bonne compréhension de cette intervention : ce qui veut dire qu'il faudrait avoir une double majorité plutôt qu'une seule dans toute décision (élus et cercles électoraux ?).

M. Laurent Monney relève qu'il est important de bien préciser dans la convention que concernant les projets d'investissements pour Chapelle, les budgets prévus soient bels et bien utilisés pour la commune et non mis ailleurs.

M. Benoît Curty dit que la planification financière à moyen terme (soit à 5 ans) sera reprise dans la planification financière de la nouvelle commune.

M. Roland Cettou, dit que la planification à long terme doit être précisée dans un chapitre de la convention.

M. Le Syndic dit qu'effectivement cela est précisé, mais que la convention n'est pas encore validée à 100% et que les commentaires et questions soulevés par l'Assemblée de ce soir sont nécessaires afin de les apporter au COPIL.

M. Le Syndic relève qu'il est également noté dans ce projet de convention, que la déchetterie reste établie à Oron. Cette convention sera signée en septembre avant sa publication dans la Feuille des avis officiels et également avant les séances d'informations à la population, qui sont programmées aux 3, 5 et 11 octobre 2023 à 19h30 à Promasens et insiste face à l'Assemblée pour qu'elle réserve une de ces dates afin d'y participer.

Quant à la votation, elle est prévue pour le 12 novembre 2023, et que si la fusion est acceptée elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Il rappelle toutefois que cette fusion est prévue à 4 communes et que si une commune la refuse, elle tombe à l'eau.

M. Eric Monney relève qu'à Chapelle, le personnel communal actuel ne va pas continuer encore durant 15 ans à l'exécution des travaux communaux. Il faudra prévoir, à moyen terme, d'engager du personnel professionnel. Il dit qu'à l'heure actuelle il ne voit pas qui trouverait le temps de s'investir pour l'exécution de ces travaux. Concernant le secrétariat, la gestion de la caisse, c'est difficile de trouver des personnes pour la relève. On a remarqué cela au niveau de MCH2, on a eu de la chance d'avoir deux personnes compétentes avec toutes les connaissances professionnelles à ce sujet.

M. le Syndic relève que les Conseillers actuels, pour certains, ont déjà bien des années de service et qu'il serait logique qu'il y ait une relève, dit-il en regardant les représentants de la jeunesse de Chapelle-Gillarens qui sont présents ce soir, en disant ce sera peut-être l'un d'entre eux.

M. Roland Cettou demande si le canton participe encore à une "dote". M. Le Syndic lui répond qu'effectivement un courrier lui a été envoyé dans ce sens et M. Benoît Curty confirme que le montant s'élève à environ CHF 200.-/habitant.

M. Roland Cettou demande qui va transmettre toutes ces informations lors des séances d'informations à Promasens, quelle forme cela va prendre ? M. le Syndic dit que concrètement c'est Mme Micheline Guerry-Berchier qui va gérer tout ça. M. Roland Cettou dit que c'est très bien car il s'agit d'une personne qui est neutre.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres remarques ou questions, dans la négative, il remercie l'Assemblée pour toutes ces remarques qu'il va amener devant le COPIL lors de la prochaine séance, car elles sont constructives et permettent d'avancer. Il relève encore que tous les membres du Conseil sont à la disposition des citoyens pour toutes remarques ou questions qui pourraient arriver après l'Assemblée de ce soir.

4. Divers

M. le Syndic donne la parole à Mme Christine Gremaud afin qu'elle explique un des éléments primordiaux pour cimenter cette fusion.

Bâtiments, classes :

Mme Christine Gremaud explique que ce projet de nouvelle école a été géré par un bureau d'architecte en 2020 afin d'analyser l'emplacement et l'impact sur le territoire. L'avant-projet a été présenté au Canton en 2021. Le dossier a été gelé entre 2022 et 2023.

Une étude est nécessaire concernant les bâtiments scolaires d'Auboranges, Promasens, Chapelle et Rue, afin de savoir si on peut encore les utiliser pour le scolaire ou définir une autre utilisation, analyser les besoins, définir si ces classes sont aux normes ou pas. Actuellement il faut plusieurs classes comme par exemple pour la logopédie. Ces normes sont également strictes concernant l'AES.

L'étude concernant le nouveau bâtiment à Promasens est menée en parallèle, un groupe de travail est en route, afin de définir les besoins, ceci pour 2025.

Mme Christine Gremaud fait part des personnes qui s'occupent de ce comité de pilotage des 4 communes de l'ACER (le pouvoir exécutif reste aux 4 communes). Elle remercie M. Roland Cettou pour son investissement dans le groupe de travail "bâtiment".

Elle insiste sur le fait que c'est vraiment un besoin d'avancer dans ce projet, ceci pour le bien des enfants car actuellement tous les besoins ne sont pas complètement remplis. Elle précise également que la fusion aidera grandement ce projet mais que ce dernier n'est pas dépendant d'une fusion. Même si la fusion ne devait pas avoir lieu, ce projet avancera pour voir le jour.

Remarques questions.

M. Francis Grivel demande où est l'emplacement prévu à cet effet. Mme Christine Gremaud lui explique que c'est à l'entrée de Promasens, à droite, avant le garage agricole Vaucher, et qu'il s'agit d'un énorme terrain mais que tout ne sera pas immédiatement utilisé. La surface sera modulable pour d'éventuels besoins à venir.

M. Francis Grivel demande si c'est le terrain de la Paroisse, réponse positive donnée par Mme Christine Gremaud.

L'Assemblée n'ayant plus de remarques ni de questions, M. Le Syndic remercie Mme Christine Gremaud ainsi que son équipe du CIS pour tout ce travail et cet important projet. Il est confiant face aux personnes qui sont dans ce groupe et remercie également M. Roland Cettou pour son investissement au sein d'un groupe de travail.

M. Le Syndic passe la parole à M. Marcel Haller.

Pick-e-bike :

M. Marcel Haller explique qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de solution concernant les transports publics et que comme expliqué lors de l'Assemblée communale de décembre 2022, les vélos électriques au nombre de 3 sont désormais installés à Chapelle à côté de l'arrêt de bus. Il y en a également à Gillarens et à Ecublens qui vont être prochainement installés (normalement 3 vélos). Auboranges reste attentif pour voir comment cela va avancer. La location est de 0.35/min pour aller d'un point "A" à un transport public, après rectification de M Christian Crausaz.

Remarques ou questions :

M. Jean-Luc Birchmeier dit qu'il lui semble qu'il y a un bon pour un accès gratuit ? M. Marcel Haller confirme que lors de la première utilisation de l'application, en réalité 5 CHF sont offerts lors de l'enregistrement. Il précise que s'arrêter pour aller boire un café, c'est ok, mais le compteur continue à tourner.

Mme Carmen Monney demande où on peut aller avec ces vélos, afin de rejoindre des transports publics. M. Marcel Haller lui dit qu'il est possible d'aller à Palézieux, Oron le Châtel, Oron et Romont pour cette région

M. Jean-Luc Birchmeier demande combien coûte cette installation. M. Marcel Haller dit que c'est un forfait de CHF 700.-/vélo par année pour la participation communale, plus une participation du canton.

M. Jean-Luc Birchmeier demande ce que comprend ce forfait. M. Marcel Haller explique que si un vélo tombe en panne, en cas de déprédation, il sera réparé sans frais supplémentaires.

M. Jean-Luc Birchmeier demande quelle est la durée de ce contrat. M. Marcel Haller lui dit qu'il est possible de l'arrêter quand on veut, c'est évolutif, selon l'intérêt porté par les citoyens.

M. Roland Cettou demande depuis quand ces vélos sont à Chapelle. M. Marcel Haller lui dit qu'ils ont été livrés le 02.05.2023. M. Marcel Haller et Monsieur Christian Crausaz les ont déjà utilisés.

Commande des verres à vin de la commune.

M. le Syndic rappelle que les verres à vin de la commune peuvent être commandés également ce soir car des flyers sont à la disposition des personnes présentes. M. Thierry Flückiger dit en souriant qu'ils vont devenir collector car les armoiries vont changer.

Mme Christine Gremaud dit que le prix a été fixé par la commune, qu'il s'agit d'un forfait, car le prix du fournisseur change selon la quantité commandée.

Bureau technique, M. Laurent Surchat.

M. Le Syndic informe que M. Laurent Surchat qui s'occupait de l'aspect technique des constructions pour la commune, a été nommé commandant du bataillon pompier du Secours Sud Fribourgeois. Par conséquent, vu la charge de travail de M. Laurent Surchat, la commune a engagé par mandat Mme Chantal Bosson, habitante de Rue, afin de le remplacer. Elle est également accréditée ECAB dont la confirmation est arrivée ce jour.

Elle est secrétaire communale à Montet (Glâne) et par conséquent, pourrait remplacer Mme Christine Marchand en cas d'absence prolongée, d'autant plus qu'elle travaille sur les mêmes systèmes informatiques que notre commune.

Rencontre villageoise

M. le Syndic informe l'Assemblée que la rencontre villageoise aura lieu le 08.06.2023 dès 18h dans le cadre du rallye de la jeunesse. Il rappelle qu'il risque d'y avoir du bruit et que cela pourrait inciter les citoyens à se rendre sur la place de la fête, ceci avec un sourire.

Mme Christine Gremaud dit que la jeunesse est également en manque de bénévoles et que tout le monde peut s'inscrire.

M. le Syndic relève que c'est facile, qu'il l'a fait et qu'il y est arrivé, ce que relève Mme Christine Gremaud, qu'effectivement si lui y est arrivé, c'est une preuve que c'est facile ! rire de l'Assemblée. Il semblerait qu'il y ait un souci de confirmation sur le site lorsqu'on s'inscrit car il n'y a pas de message de confirmation envoyé (lors des inscriptions pour le voyage à Stuttgart). Les représentants de la jeunesse en prennent note et vont vérifier.

Mlle Camille Crausaz dit qu'il y a également le code QR dans le P'tit chapelais mais aussi sur les réseaux sociaux. Mme Christine Gremaud relève qu'il se trouve à la page 14.

Monsieur le Syndic demande à l'Assemblée s'il y a des questions, des remarques sur d'autres sujets, ce qui n'est pas le cas. Il souhaite transmettre son message de reconnaissance aux différentes personnes :

« Notre secrétaire Christine Marchand, qui est disponible quasi 24h sur 24, notre nouveau caissier Ludovic Mottier, tous les fidèles collaboratrices et collaborateurs de notre commune, discrets mais d'une efficacité redoutable. Que nous avons pu rencontrer lors d'un sympathique repas, je veux citer Eric, Evelyne, Geneviève, Jean-François, Fernand et ceux qui n'ont malheureusement pas pu venir nous rejoindre autour de la table : Gaby, Olivier, Roland et Raphaël.

Merci également à Sandra Curty, qui assure dorénavant le secrétariat du CIS ACER.

Et cerise sur le gâteau :

Mes collègues du Conseil qui assurent avec conviction, compétences et cœur leurs tâches pour le bien de notre commune

Également nos félicitations à Benoît qui reprendra dès septembre le poste au Réseau Santé de la Glâne de Mr Jean-Marie Mettraux, Adjoint de Direction, qui part à la retraite.

Il collaborera avec Mme Nadia Marchon, Directrice.

Nous sommes persuadés que les finances du RSG seront entre de bonnes mains ! Comme le sont celles de notre commune ».

M. Le Syndic demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Mme Christine Marchand souhaite dire quelque chose et M. le Syndic lui donne la parole. Elle souhaite dire que oui elle est disponible, mais que travailler pour ces 5 Conseillers c'est un bonheur pour elle. En effet, lors des séances du Conseil, tout se passe toujours dans le respect et qu'il n'y a jamais de tension. Elle relève que les Conseillers ont beaucoup de séances, et même certains à 7h le matin, dit-elle en regardant M. Le Syndic. De plus elle dit que dans ce projet de fusion, les Conseillers se battent pour le meilleur pour leurs citoyens, et elle relève que ces derniers ont beaucoup de chance d'avoir des personnes aussi dévouées. Elle dit que l'Assemblée peut les applaudir pour tout ce travail fourni avec autant de respect et de professionnalisme.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic demande s'il y a encore quelqu'un qui aimerait prendre la parole. Mme Margrit Zürcher dit qu'elle aimerait suggérer à l'Assemblée ce soir, de voter OUI lors des votations du 18.06.2023 concernant la rénovation du musée naturel de Fribourg.

En début d'année, M. le Syndic s'est rendu dans ce musée avec ces petits enfants et confirme que c'est un musée plein de magnifiques « trésors » et qu'il aurait bien besoin d'une rénovation pour leurs mises en valeur.

Mme Françoise Flückiger fait remarquer qu'il y a une équipe de bénévoles qui s'occupe du sentier des Fées. Actuellement la forêt et entre autres ce sentier, sont dévastés suite au passage des bûcherons qui ont abattu des arbres. En soit elle comprend très bien ces abattages mais demande s'il serait possible qu'ils remettent en l'état ce sentier après leur passage, car à certains endroits il n'y a plus de copeaux, alors que l'année passée les bénévoles avaient fait le nécessaire, des branches traînent dans les bordures etc. Elle a contacté M. Eliot Savoy afin de lui faire part de cela et lors des abattages suivants, elle a constaté que c'était mieux. Elle relève que ce sont des bénévoles qui entretiennent ce sentier, qu'ils le font avec beaucoup de plaisir, mais que cela risque d'être compliqué pour eux de remettre en état les dégâts causés par les abattages. Elle relève également qu'un gros tas de branche est entreposé vers le banc qui est face au Moléson et demande s'il serait possible de le déplacer. De plus elle demande si les troncs d'arbres sciés et laissés tels quels ne pourraient pas être mis à un endroit par la commune afin que les citoyens qui le souhaitent puissent venir en prendre. M. Eric Monney lui dit que cela n'est pas possible, c'est géré par une corporation et la commune n'a pas la possibilité d'organiser cela. M. le Syndic dit qu'il faut aller voir les dégâts et demander à la corporation de respecter l'aménagement du sentier. Il demande à Mme Françoise Flückiger si elle a des photos, la réponse est négative. M. Eric Monney dit qu'ils doivent revenir pour mettre tout cela en ordre. Mme Françoise Flückiger fait part également de son inquiétude concernant la création prévue de gouilles pour les insectes et les grenouilles, ce qui va engendrer de nouveaux dégâts. M. le Syndic dit qu'il faudra que la commune fasse un courrier à la corporation afin de leur faire part de cela et de leur demander de remettre en état.

L'Assemblée n'ayant plus de remarques ni de questions, M. le Syndic lève cette Assemblée tout en invitant les participants à rester, afin de partager un moment de convivialité autour de la coutumière verrée.

M. le Syndic clôt la séance à 22h06

Le Syndic :

La Secrétaire :



Claude Gremaud

Christine Marchand

Chapelle, le 15 mai 2023